

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	34

PRESENTS	28
POUVOIRS	6
ABSENTS	6

Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023Date de la Convocation
16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Marie GRANEL, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Laurence CRANSAC-VELARINO, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°34_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 10- Candidature au 6^{ème} appel à projet de l'Etat « Fonds mobilités actives-aménagements cyclables » et demande de financement au Département - Création d'un itinéraire cyclable Vallée du Tarn : Aménagement de deux sections de voie verte »

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un plan de mobilité dont un des axes concerne le développement d'infrastructures cyclables sécurisées et confortables. Dans ce cadre, la collectivité a adopté son plan vélo et s'est dotée d'un schéma directeur cyclable global par délibération du 3 avril 2023.

La réalisation du schéma directeur cyclable comprendra des tranches de travaux pluriannuelles. Il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de l'Appel à projets « Fonds mobilités actives-aménagements cyclables » et du Département au titre du FDT sur une 1^{ère} tranche visant à la création d'un itinéraire cyclable Vallée du Tarn comprenant l'aménagement de deux sections de voie verte.

Cet axe Vallée du Tarn, de 38 km, traverse 7 communes du territoire à savoir les communes de Couffouleux, Loupiac, Rabastens, Lisle-sur-Tarn, Gaillac, Rivières et Labastide de Levis. Cet axe constitue également un axe stratégique du Plan Tarn à Vélo et il présente un potentiel non négligeable de développement de la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien.

L'itinéraire objet du présent dossier relie Couffouleux à Lisle-Sur-Tarn. Il est actuellement partiellement aménagé, principalement en voie partagée. L'objectif est de réaliser 2 sections de voies vertes sur des emprises foncières publiques existantes (1200 m et 1400 m) le long de la voie ferrée Toulouse-Gaillac dans le respect des prescriptions techniques issues de la charte des aménagements cyclables et du CEREMA.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 454 185 € H.T et le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	26 390 €
Travaux	427 795 €
Coût H.T.	454 185 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État	X	227 093 €	50%
Département	X	136 255 €	30%
Autofinancement		90 837 €	20%
COÛT H.T.		454 185 €	100 %

Le Bureau,

Oui cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives-aménagements cyclables » et du Département du titre du Fonds de développement territorial (FDT) conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **01 JUIN 2023**

- publication - mise en ligne

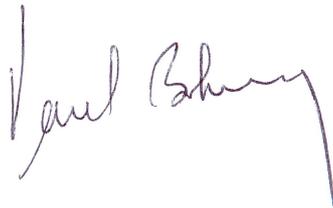
Le **01 JUIN 2023**

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-34_2023DB-DE